

N° 23/2009 -	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DU MUY ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS
--------------	--

Monsieur Sylvain SENES, Adjoint au Maire Délégué à la Forêt,

Expose :

Dans le cadre de son action en faveur de l'animation, de la sensibilisation et de l'information du public et des scolaires, la Commune du Muy sollicite chaque année le concours de l'Office National des Forêts (O.N.F) pour encadrer et développer des activités d'éducation à l'environnement et de découverte de la forêt.

Ces activités qui répondent à la demande des écoles maternelles et primaires de la Commune et du public, sont réalisées dans le cadre de sorties à thèmes (faune, flore, eau ...) et sont encadrées par un agent de l'O.N.F.

En contrepartie, une rémunération est versée par la Commune à l'O.N.F.

Le tarif établi par la convention s'élève à 230,00 € la journée avec un plafond de 14 journées pour l'année 2009 ce qui représente un montant total annuel de 3 220,00 € HT (3 851,12 € T.T.C.). La rémunération sera proportionnelle au nombre de journées effectuées.

Ce partenariat devra être entériné par une convention.

Ne prennent pas part au vote : MM. Hubert ZEKRI, Catherine LAMBERT, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Jack VERRIEZ, Sylvie FOULON, Richard CIAPPARA.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Sylvain SENES, Adjoint au Maire Délégué à la Forêt, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune du Muy et l'Office Nationale des Forêts jointe en annexe ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.